

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 03 mars 2025 à 19h00

Présents : Dominique MOLLIER, Pascal ROUGNON, Françoise REMONNAY, Thierry BERNARDIN, Céline VUILLEMIN, Claude BINETRUY, Jérémy REMONNAY, François VILLIER, Dominique PATOIS, Philippe SURDOL, Christine MARGUET, Gilles CRETENET, Carole SIRON, Philippe MICHEL, Jean-Paul JOURNOT, Roland MICHEL, Nathalie TITUS, Thierry EME, Jean-Marc PEROUMALNAIK.

Excusés :

- Romain VERMOT donne procuration à Pascal ROUGNON
- Léa FAIVRE-PIERRET donne procuration à Céline VUILLEMIN
- Muriel MICHEL donne procuration à Christine MARGUET
- Elodie DUBOIS donne procuration à Carole SIRON
- Nathalie MARTEAU donne procuration à Claude BINETRUY
- Laurie SAUPHAR CABRERA donne procuration à Jean-Marc PEROUMALNAIK
- Mohamed EL ASAASS donne procuration à Thierry EME
- Marc NOE

Soit 19 présences physiques, 7 procurations et 1 absent excusé = 26 votants.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer.

Madame le Maire ouvre la séance ordinaire de la réunion du Conseil Municipal du lundi 03 mars 2025.

Secrétaire de séance : Céline VUILLEMIN

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du mardi 28 janvier 2025.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

ORDRE DU JOUR – Session ordinaire

Un point supplémentaire à l'ordre du jour a été déposé sur table, il s'agit d'une demande de subvention au SYDED. (Syndicat d'énergies du Doubs)

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

1°) DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDED POUR LE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES

Lors des tranches précédentes de remplacement des luminaires en LED, certains points lumineux ont été oubliés : 4 Rue du Lac, 1 aux Terres Rouges, 2 Rue du Doubs. Ils doivent donc être remplacés.

Le devis de ce remplacement de luminaires d'éclairage public s'élève à 2897.37 € HT.

Le SYDED prend en charge 125 € HT par point lumineux soit 875 € HT.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 2022.37 € HT.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention au SYDED pour le remplacement de ces 7 luminaires d'éclairage public.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

2°) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Madame le Maire rappelle le cadre juridique.

I Le cadre juridique :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les collectivités de plus de 3'500 habitants (Loi L2312-1 et L5211-36);

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par Madame le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et l'évolution du personnel. Le rapport n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du Doubs, mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au Décret 2016-841 du 24.06.2016.

1- Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au conseil municipal de discuter des priorités qui seront inscrites au budget primitif. Les rapporteurs de commissions nous feront part tout à l'heure des souhaits exprimés lors des réunions préparatoires.

La commission finances se réunira le 10 mars 2025 à 18 heures pour évaluer les capacités financières de la commune afin de pouvoir réaliser le maximum des propositions soumises.

2 - Apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la commune;

La loi 2015-991 du 07.08.2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe a voulu accentuer l'information des conseils.

Madame le Maire cède la parole à Françoise REMONNAY, adjointe aux finances.

Carole SIRON demande si la transmission du conseil municipal en direct fonctionne.

Madame le Maire répond qu'un problème technique empêche cette diffusion.

Françoise REMONNAY :

« Il Rappel du contexte indécis :

En 2025, le DOB est engagé dans un contexte actuellement indécis avec la censure du gouvernement BARNIER et le vote du budget de l'état pour 2025 par un nouveau 49.3.

Il semble à ce jour possible d'indiquer que l'effort qui nous sera demandé dans le cadre du budget sera moindre qu'envisagé par le gouvernement censuré.

La part des collectivités dans l'effort de redressement des comptes publics étant fixé à 2.2 milliards d'euros contre 5 milliards prévus initialement.

Ainsi la diminution des remboursements issus du FCTVA passera d'un taux de remboursement de 16.404 à 14.850.

De nombreuses incertitudes économiques demeurent.

Certes, l'inflation semble devoir marquer le pas (+1.6 % prévision Banque de France).

Mais les prévisions en matière de taux de chômage sont pessimistes :

Depuis, le plus bas enregistré au premier trimestre 2023 à 7.1 %, pour l'INSEE.

A 7.8 % en moyenne annuelle pour 2025 pour la banque de France ou encore à 8 % en fin d'année pour l'OFCE (Observatoire français pour les conjonctures économiques).

Or, la baisse de l'activité horlogère en Suisse fait que ce mouvement affecte également notre territoire souvent préservé par le passé.

D'autre part, les chiffres de la croissance au quatrième trimestre 2024 font apparaître un repli de 0.1 % du PIB notamment en lien avec un ralentissement marqué de la consommation des ménages.

Pour 2025, le gouvernement a abaissé sa prévision de croissance de 1.1 % à 0.9 %.

Malheureusement la dette publique de l'état continue d'augmenter 3'013 milliards d'euros début 2024 à 3'228 milliards d'euros fin 2024, soit 112 % du PIB.

Dans notre secteur, nous percevons une nette réduction des transactions immobilières et des demandes de permis de construire.

Ce contexte risque d'entraîner une baisse de nos ressources communales liées aux mutations immobilières et aux taxes d'aménagement en lien direct avec les permis de construire. Le taux de la taxe d'aménagement est passé à 5 % au 01.01.2025.

II Les ratios financiers de notre commune :

Nos demandes de subventions pour investissements sont étudiées avec beaucoup plus de restrictions et nous percevons de moins en moins d'aide.

Ce qui implique donc un autofinancement plus important lors de nos investissements.

La base de calcul de l'imposition foncière de 2025 va progresser au minimum de l'inflation après une augmentation de 3.9% en 2024.

La dotation globale de fonctionnement sera en légère hausse, due à l'accroissement de la population de Villers.

Comme nous allons l'entendre par les rapporteurs de commissions, de nombreux projets restent à réaliser en 2025 et sur les années futures.

Cela dans la mesure de nos capacités financières sans pour autant augmenter les taux de la fiscalité communale.

Notre compte administratif sera étudié de plus près lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 07 avril 2025.

PROJECTION DU TABLEAU COMPARATIF DES CA 2020-2024

De belles réalisations ont eu lieu en 2024 :

Je citerai la réfection de de la voirie des terres rouges (entrée de Villers), la Combe verte, le toit de l'école des Genevriers, l'achat du local du canoé à Chailleux à Espace Morteau.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, notre budget de fonctionnement dégage un excédent appréciable. Ceci grâce à la bonne maîtrise de nos charges d'exploitation.

Avec 5'393 K€ de recettes réelles de fonctionnement contre 3'835 K€ de dépenses réelles en 2024, notre épargne brute s'élève à 1'558 K€.

Notre épargne brute permet de nous libérer de notre dette en 3 ans.

PROJECTION DES TABLEAUX SUR L'ENDETTEMENT

Comme je viens de vous le dire l'endettement de la commune reste maîtrisé.

Nous n'avons pas souscrit d'emprunt en 2024 puisque les dépenses n'ont pas été engagées. Nous devons réaliser des emprunts en 2025. Nous emprunterons autour de 4 % ce qui est un taux plutôt favorable.

Les taux de nos crédits sont également favorables, puisque la moyenne de nos taux est à 1.99 %.

Nous avons deux emprunts qui se terminent en 2025 souscrits au Crédit Local de France, un au 01.07.2025 et l'autre au 01.08.2025.

Ces deux emprunts représentent une annuité de 160'000.00 €, soit une possibilité d'emprunt de 2'200'000.00 € sur 20 ans en conservant les mêmes mensualités.

PROJECTION DU TABLEAU DES GARANTIES DE CREDIT

Comme le règlement nous y oblige vous pouvez prendre connaissance de ce tableau, des montants et bénéficiaires de garanties d'emprunt que nous avons accordées aux partenaires investisseurs dans le logement social.

Ces établissements importants, aux bases financières solides, construisent des logements destinés aux personnes de conditions financières modestes.

Ceci nous évitant de devoir construire nous-mêmes de tels logements et nous déchargent d'une gestion lourde dans ce domaine.

Nous sommes engagés à hauteur de 2'300 K€.

Je ne vous parlerai pas en détail du budget bois, car il ne représente pas une source de revenus très importante. Toutefois, cette année nous devons entretenir les forêts non soumises et inscrirons certainement une dépense au budget bois. Ce budget sera présenté plus en détail lors de la prochaine réunion de conseil municipal du 07 avril 2025.

Voici résumé la situation financière de notre commune. Nous pouvons envisager sereinement la poursuite de notre action au service des habitants de Villers-le-Lac, bien sûr, nous devons assurer le financement des dépenses de fonctionnement (salaires, achats divers, énergie), remboursements de nos emprunts, entretien de nos routes, de nos bâtiments et autres installations.

Mais nous avons encore la capacité d'investir pour améliorer le quotidien de chacun, comme nous le faisons actuellement.

Les propositions que nous entendrons tout à l'heure nous donnerons les orientations souhaitées à court et moyen terme.

Nous devons également prendre en compte les décisions qui sont et seront prises au niveau du PNR, PLUIH, SCOT et autres...

A nous d’agir au mieux pour les habitants de Villers-Le-Lac afin de respecter la confiance qu’ils nous ont accordée. »

Mme le Maire remercie Françoise REMONNAY et Claude BINETRUY pour ce travail et ces explications.

Puis elle donne la parole aux différents rapporteurs de commissions pour qu’ils présentent les projets, les souhaits de leur commission.

Elle les remercie également pour le travail qu’ils accomplissent tout au long de l’année.

Madame le Maire remercie Thierry BERNARDIN, adjoint à l’urbanisme, pour le temps consacré à recevoir les porteurs de projets, à la préparation des commissions et à la participation aux réunions du PLUi-H et Céline VUILLEMIN, qui célèbre les mariages et les PACS.

- Commission Affaires scolaires : Céline VUILLEMIN
- Commission Bâtiments – cimetières – matériel – énergie : Pascal ROUGNON
- Commission CCAS : Françoise REMONNAY
- Commission Circulation – sécurité : Philippe SURDOL
- Commission Communication - Numérique : Dominique MOLLIER
- Commission Forêt : François VUILLIER
- Commission Sport – culture – jeunesse – environnement : Dominique MOLLIER

DEBAT

N. TITUS indique que le taux du FCTVA devait être gelé comme en 2024.

C. BINETRUY répond que nous n’avons pas de certitude sur ce point, il faut tenir compte de la possibilité de la baisse du taux.

T. EME demande si la deuxième phase de travaux de la Rue Pierre Berçot est prévue.

P. ROUGNON indique que les travaux seront programmés en coordination avec les travaux d’assainissement portés par la communauté de communes du Val de Morteau. Cette année, la Rue du Lac est prévue de la station d’épuration à la Rue de la Vauthière.

D. MOLLIER précise que la commune de Villers le lac a été très consommatrice du budget assainissement de la communauté de communes ces dernières années. Des projets prévus dans d’autres communes de la communauté de communes doivent également être réalisés, des priorités sont définies.

Au regard de tous ces éléments, la commission Finances va se réunir lundi 10 mars 2025 pour établir une proposition de budget équilibré qui sera soumise au vote du conseil municipal le 7 avril 2025.

Pour terminer ce sujet, Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir prendre acte de la tenue de ce débat d’orientation budgétaire 2025.

Elle rappelle qu’il ne s’agit pas de voter le contenu de ce qui a été présenté mais bien le fait que le débat d’orientation budgétaire a eu lieu.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

3°) MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES

La commission SPORT CULTURE JEUNESSE, qui s'est réunie le 10 février 2025, propose de modifier les tarifs de la salle des fêtes appliqués aux sociétés de musique locales lors de leurs concerts.

A ce jour, le premier concert est gratuit, le 2^{ème} est facturé 195 € et le 3^{ème} concert 250 €.

La commission propose la gratuité des 2 premiers concerts et de revenir sur la grille tarifaire « manifestations diverses » à 650 € pour le 3^{ème} concert.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à modifier les tarifs de la salle des fêtes pour les concerts des sociétés de musique locales (2 premiers concerts gratuits, le 3^{ème} concert facturé 650 €).

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

4°) VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET DE TERRAIN DE FOOTBALL (Annexe 1)

Les demandes de subventions pour le terrain de foot sont en cours, les services ont pris contact avec les différents financeurs. Le plan de financement prévisionnel reçu en annexe 1 présente les différents financements possibles. Les dossiers sont déposés pour la plupart (DETR, Fédération Française de Football, Département, Agence Nationale du Sport), les services sont en attente des données environnementales du maître d'œuvre pour déposer celui de la Région.

La validation du plan de financement ne signifie pas que les financements seront accordés. Les dossiers seront examinés par les différents financeurs.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel du terrain de foot.

G. CRETENET demande ce que signifie DETR.

D. MOLLIER indique que c'est la dotation d'équipement des territoires ruraux, c'est une subvention de l'Etat.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

5°) INSCRIPTION D'ITINERAIRES DE RANDONNEE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DU DOUBS (PDIPR) (Annexe 2)

Ce dossier est porté par la communauté de communes du Val de Morteau.

Cette inscription donne l'autorisation au Département et à la CCVM d'entretenir les sentiers de randonnée. Le Département dédouane la commune de sa mission d'entretien des sentiers et ensuite conventionne avec la CCVM pour cet entretien.

La CCVM s'est chargée de faire signer toutes les conventions avec les propriétaires de parcelles sur lesquelles passent les sentiers.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'inscription des sentiers mentionnés dans l'annexe 2 au PDIPR.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

6°) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MORTEAU POUR L'EDITION 2025 DE LA FETE DU LIVRE (Annexe 3)

La commune de Morteau est maître d'ouvrage de l'édition de la fête du livre de la jeunesse. La commune de Villers le lac s'associe à la ville de Morteau pour la fête du livre 2025 par l'accueil dans les classes de CE2 d'un auteur, Frédéric BOUDIER, le jeudi 27 mars pour 3 interventions d'une heure chacune. Les élèves de CE2 se rendront en visite au salon du livre vendredi 28 mars à Morteau.

La convention a été jointe à la convocation en annexe 3.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention relative à la fête du livre 2025 avec la commune de Morteau.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

7°) CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) « SOLARISATION DES BATIMENTS »

Cet AMI est lancé par le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger en partenariat avec le SYDED. L'objectif est de lancer une dynamique collective sur le territoire du PNR pour accélérer la solarisation des bâtiments publics afin de répondre à deux objectifs :

- Développer la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable en valorisant le patrimoine public
- Etre exemplaire auprès de la population et des acteurs du territoire

L'étude d'opportunité est prise en charge par la Communauté de communes du Val de Morteau. Les différents coûts inhérents à la gestion du groupement de commande, aux études complémentaires et aux travaux seront ensuite portés par la commune.

La commune de Villers le lac souhaite proposer dans le cadre de cette étude les bâtiments publics suivants : le club loisirs, le grand gymnase, le bâtiment de l'ancienne douane, le bâtiment du Musée, les ateliers municipaux actuels et le nouveau bâtiment, l'école primaire.

N. TITUS ne comprend pas l'intérêt de placer des panneaux solaires sur l'ancien bâtiment des ateliers.

P. ROUGNON indique que ce bâtiment ne sera pas démolé donc il pourra faire partie de l'étude. Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer la candidature de la commune de Villers le lac pour cet appel à manifestation d'intérêt pour la solarisation des bâtiments publics.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

8°) REFORME DE L' APOSTILLE (Annexe 4)

L'apostille est une formalité destinée à attester de la véracité de la signature et de la qualité de l'auteur du document concerné et, le cas échéant, l'identité du sceau ou du timbre dont cet acte est revêtu.

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Ces procédures d'authentification des signatures des autorités publiques, désormais dématérialisées, permettent aux personnes et entreprises installées à l'étranger de produire les documents nécessaires à leur activité (acte de naissance, extrait de casier judiciaire, diplômes ...).

La réforme de l'apostille et de la légalisation entrent respectivement en vigueur le 1^{er} mai 2025 et le 1^{er} septembre 2025.

La dématérialisation implique que le Conseil supérieur du notariat constitue et gère dans la durée une base de données nationale des signatures, alimentée par les autorités publiques, dont les communes.

A ce titre, les signatures des officiers de l'état-civil des communes devront être versées dans cette base.

Pour ce faire, une première étape est à franchir : les communes sont appelées à désigner un ou plusieurs référents et à en transmettre les coordonnées au Conseil supérieur du notariat, d'ici le 15 mars 2025.

Ces référents seront les points de contact des organisations du notariat, auront accès au portail pour y verser les signatures des élus habilités et des agents de la commune qui signent des actes publics susceptibles d'être produits à l'étranger.

Madame le Maire propose de nommer référents : Céline VUILLEMIN, Romain VERMOT et Dominique MOLLIER

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les noms des référents à transmettre au Conseil supérieur du notariat : Céline VUILLEMIN, Romain VERMOT et Dominique MOLLIER

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

9°) VALIDATION DES COMPTE-RENDUS DE COMMISSIONS

Les comptes-rendus des commissions suivantes ont été transmis au conseil municipal :

- Urbanisme du 13.01 et du 13.02.2025
- Affaires scolaires du 20 janvier 2025
- Information/ Site internet du 27 janvier 2025
- CCAS du 29 janvier 2025
- Sport/culture/jeunesse du 10 février 2025

- Circulation/sécurité du 17.02.2025
- Bâtiments/cimetières/énergie/matériel/travaux du 24.02.2025
- Forêt du 27.02.2025

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces comptes-rendus.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

10°) PERSONNEL COMMUNAL : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE CONCERNANT LA COMPLEMENTAIRE SANTE DU CENTRE DE GESTION DU DOUBS A COMPTER DU 01.01.2026

Le Centre de Gestion du Doubs accompagne les collectivités concernant la protection sociale complémentaire.

Pour les employeurs, deux solutions sont possibles :

- 1) Contribuer à des contrats individuels labellisés souscrits par les agents. C'est le cas de la commune actuellement, elle participe à hauteur de 15 € pour les agents qui souscrivent à un contrat labellisé de complémentaire santé.
- 2) Adhérer à un contrat collectif, proposé par le centre de gestion

Le centre de gestion lance une consultation pour un nouveau contrat collectif de complémentaire santé qui prendra effet au 01.01.2026.

L'avantage du contrat collectif est de proposer des tarifs avantageux.

Je vous propose de donner mandat au centre de gestion pour lancer cette consultation, cela n'engage pas la commune, le choix d'adhérer ou non se présentera une fois le contrat sélectionné.

Le CST, réuni le 27 février, a donné un avis favorable.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à donner mandatement au centre de gestion afin de mener à bien pour le compte de la commune la procédure de mise en concurrence pour le risque « santé ».

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

11°) INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie du 19 mars à 18h30
- Nettoyage de printemps « Villers propre » samedi 5 avril 2025
- Le vote du budget aura lieu le 7 avril à 18h30 – repas aux Cygnes
- Repas des conscrits : samedi 12 avril 2025

La séance est levée à : 20h40

Le Président
Dominique MOLLIER



Le secrétaire
Céline VUILLEMIN

